

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**N° 2025-209**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

**Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

**Vu** le règlement communal de voirie,

**Vu** la demande, en date du 17 juillet 2025, de **M. Christ SESS** représentant la société **SARL CABLING SYSTEM** sise 44 Avenue du 8 Mai 1945 – 92390 Villeneuve-la-Garenne, et qui doit intervenir sur le domaine public sur l'ensemble de la commune pour des travaux de déploiement et de tirage de câble de fibre optique,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules par alternance manuellement pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité,

**ARRÊTE**

**Article 1 : La société SARL CABLING SYSTEM** est autorisée à occuper le domaine public sur l'ensemble de la commune pour procéder à ces travaux à partir du **mercredi 23 juillet 2025 au mardi 23 septembre 2025**.

**Article 2 : La société SARL CABLING SYSTEM** s'engage à mettre en place, pendant toute la durée du chantier, la signalisation nécessaire étant précisé qu'elle sera responsable de tous les dommages et accidents résultant des travaux.

**Article 3 : La société SARL CABLING SYSTEM** sera tenue d'informer les riverains de la gêne qu'occasionnera cette autorisation.

**Article 4 : Le présent arrêté** peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- **La SARL CABLING SYSTEM** : ✉ [christ.sess@cabling-system.fr](mailto:christ.sess@cabling-system.fr),
- L'établissement ENEDIS : ✉ [julien.fouque@enedis.fr](mailto:julien.fouque@enedis.fr).

Fontenay-Trésigny,  
le 17 juillet 2025



Le Maire,  
Patrick ROSSILLI

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.  
**M. Alexandre CARON**